

<Commune de Saulnières

Compte Rendu de la réunion du 30 mars 2018

Convocations du 26 mars 2018

L'an deux mil dix huit, le vingt six mars à 20 h 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ALBERT,
Maire

Présents : MM. Albert. Romano. Demerre. Rossi. Alleaume. Pelletier. Le Valégant. Mmes Rolland. Millour. Tanné Dusapin Campas.

Absents excusés : Mme Tremblay (pouvoir à M. Albert). Mme Gaudry (pouvoir à M. Demerre). Mme Campas (Pouvoir à M. Pelletier).

Absente : Mme Lauvernier. M. Toutin

Secrétaire de séance : Mme Millour

1. Lecture et approbation du compte rendu de la réunion du 16 février 2018
2. Pour faire suite aux questions posées par Eléna Tanné Dusapin, lors de la précédente réunion :
 - Le plan de salage des routes, par le conseil départemental, concerne la route allant de Morvillette au centre Bourg, la route de Senonches, la route de Châtaincourt, le chemin de Bretonnières et la route passant devant la déchetterie
 - La commune n'apporte pas d'aide particulière aux personnes âgées, celle-ci se fait par la famille ou le voisinage, il n'y a pas eu de sollicitation.
 - Pour la publication des numéros de téléphone du maire et des adjoints sur le site de la commune, les personnes concernées ne sont pas favorables, se trouvent dans l'annuaire
 - La commande de sel est à faire maintenant pour l'hiver prochain, voir avec l'agglo si la commune peut bénéficier de tarifs. Le sel est réservé à la commune, les habitants peuvent s'en procurer auprès des magasins de bricolage ou des grandes surfaces.
 - Concernant le passage des médecins ou infirmières pendant la période de neige, aucune demande particulière n'a été enregistrée.
1. Suite au courrier adressé à Monsieur Peurey pour le remercier de son aide lors de la période d'enneigement, celui-ci nous a indiqué ne pas souhaiter être indemnisé, l'a fait de façon bénévole.
2. Suite aux diverses sollicitations par les associations pour le versement de subvention, la commission des finances a décidé de privilégier les associations communales.
3. Concernant le Fonds Départemental d'Investissement, les dates pour le dépôt des dossiers de demande de subvention ont été modifiées. Les dossiers sont à déposer avant le 30 mars, pour un avis fin

avril ce qui permet le début des travaux avant l'été. Le montant des subventions accordées est de 30 % du montant Hors Taxes.

4. Monsieur Rossi signale qu'une amélioration du site est susceptible d'intervenir vers avril-mai, d'où l'attente pour demander la migration.

5. Délibération N° 1800008 : approbation du compte de gestion 2017 de la commune

..Après d'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancé et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, **après en avoir délibéré, le conseil municipal**

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur le tenue des comptes. 6. Délibération N° 1800011 : affectation du résultat 2017 – commune de Saulnières

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	51 607.71
B. Résultats antérieurs reportés	182 271.48
C. Résultat à affecter (A+B Hors RAR)	233 879.19
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. solde d'exécution cumulé d'Investissement	207 446.67
E. Solde des Restes à réaliser d'investissement	-228 850.00
Besoin de Financement D+ E R 1068	21 403.33
Affectation	233 879.19
Report en Fonctionnement R 002	212 475.86
DEFICIT REPORTE D 002	-
Reprise du résultat du CCAS (suite à dissolution)	1 503.51

1. Délibération N° 201800016 : Approbation du compte administratif 2017 de la commune

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu la délibération prenant acte du compte de gestion 2017,

Considérant l'entité de valeur entre les écritures du compte administratif et le compte de gestion du Comptable,

Sur le rapport de Monsieur le Maire

Considérant que Monsieur Christian ALBERT, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Bernard Pelletier, Adjoint au Maire et doyen de la séance, pour le vote du compte administratif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 votes pour),

APPROUVE le compte administratif 2017, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Résultat de l'exercice 2017 (fonctionnement) :	51 607.71 €
Résultat de l'exercice 2017 (Investissement) :	129 696.93 €
Résultats antérieurs reportés :	260 021.22 €
Reste à réaliser à reporter :	- 228 850.00 €
Résultat à affecter (fonctionnement) :	212 475.86 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Affecte les résultats 2017 au budget 2018.

2. Délibération N° 201800009 : Approbation du compte de Gestion 2017 – Budget Service EAU

...Après d'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancé et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, **Après en avoir délibéré, le conseil municipal**

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur le tenue des comptes.

3. Délibération N° 201800012 : affectation du résultat 2017 – service des eaux

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
Résultat d'exploitation	
A. Résultat de l'exercice	21 277.80
B. Résultats antérieurs reportés	-
C. Résultat à affecter (A+B Hors RAR)	21 277.80
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. solde d'exécution cumulé d'Investissement	4 977.48
E. Solde des Restes à réaliser d'investissement	-11 000.00
Besoin de Financement D+ E (R1068)	6 022.52
Affectation	21 277.80
Report en Exploitation R 002	15 255.28
DEFICIT REPORTE D 002	-

4. Délibération N° 201800015 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - SERVICE EAU

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu la délibération prenant acte du compte de gestion 2017,

Considérant l'entité de valeur entre les écritures du compte administratif et le compte de gestion du Comptable,

Sur le rapport de Monsieur le Maire

Considérant que Monsieur Christian ALBERT, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Bernard Pelletier, Adjoint au Maire et doyen de la séance, pour le vote du compte administratif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 votes pour),

APPROUVE le compte administratif 2017, lequel peut se résumer de la manière suivante :

- Résultat de l'exercice 2017 (Exploitation) : 21 277.80 €
- Résultat de l'exercice 2017 (Investissement) : - 3 7 33.65 €
- Résultats antérieurs reportés : 8 711.13 €
- Reste à réaliser à reporter : - 11 000.00 €
- Résultat à affecter (fonctionnement) : 15 255.28 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Affecte les résultats 2017 au budget 2018.

1. Délibération N° 201800010 : Approbation du compte de gestion 2017 – Budget du CCAS

...Après d'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancé et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, **Après en avoir délibéré, le conseil municipal**

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur le tenue des comptes.

2. Délibération N° 201800013 : affectation du résultat 2017 – CCAS

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
Résultat d'exploitation	
A. Résultat de l'exercice	354.93
B. Résultats antérieurs reportés	1 148.58
C. Résultat à affecter (A+B Hors RAR)	1 503.51
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. solde d'exécution cumulé d'Investissement	0.00
E. Solde des Restes à réaliser d'investissement	0.00
Besoin de Financement D+ E (R1068)	0.00
Affectation	1 503.51
Report en Exploitation R 002	0.00
DEFICIT REPORTE D 002	-

3. Délibération N° 201800015 : approbation du compte administratif 2017 - CCAS

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu la délibération prenant acte du compte de gestion 2017,

Considérant l'entité de valeur entre les écritures du compte administratif et le compte de gestion du Comptable,

Sur le rapport de Monsieur le Maire

Considérant que Monsieur Christian ALBERT, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Bernard Pelletier, Adjoint au Maire et doyen de la séance, pour le vote du compte administratif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 votes pour),

APPROUVE le compte administratif 2017, lequel peut se résumer de la manière suivante :

- Résultat de l'exercice 2017 (Fonctionnement) : 354.93 €
- Résultats antérieurs reportés : 1 148.58 €
- Résultat à affecter (fonctionnement) : 1 503.51 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Et vu la dissolution du CCAS au 31.12.2017. Affecte les résultats 2017 au budget 2018 de la commune de Saulnières

1. Monsieur le Maire informe que l'agglomération du Pays de Dreux a augmenté d'un point le taux de la Taxe d'habitation ce qui entraîne une augmentation de la taxe d'habitation de 10 %, ceci est du à la baisse des dotations depuis 4 ans. Cela rapporterait 1.2 M d'euros en plus.
2. L'école Sainte Marie de Brezolles sollicite la participation de la commune pour leur fonctionnement car 3 enfants de Saulnières sont scolarisés dans leur établissement. Le conseil, à l'unanimité émet un avis défavorable.
3. La commune percevra pour les investissements 2017, au titre du fonds départemental de péréquation, une somme de 24 500 euros.
4. Le conseil prend connaissance d'un devis des Ets BODET pour la mise en sécurité du coffret électricité du clocher, celui-ci s'élève à un montant de 3 543 euros. Le conseil ne donne pas suite, le rapport annuel de VERITAS n'émet aucune observation sur ce point.
5. Des devis de radars pédagogiques ont été adressés, le conseil ne donne pas suite, vu le coût élevé.
6. La société Diamento propose l'implantation d'un distributeur de pains sur la commune. A titre de renseignement, Monsieur le maire rencontrera le commercial
7. Invitation de CAMADE, Mme GIRAUD pour une porte ouverte de son Atelier Vitrail8. Vernissage du vitrail de l'école, le vendredi 13 avril à 16 h 15

TOUR DE TABLE :

- Mme Rolland : l'éclairage public du chemin des bretonnières s'éteint à 8h30 et s'allume à 21 h 30. A revoir pour des économies.

Mentionne que du matériel usagé se trouve derrière l'abri-bus sur la propriété de M. Mme Benhizia, leur faire un courrier pour évoquer la dangerosité vis-à-vis des enfants.

Faire un courrier à M. Rougeault Christian pour nettoyer sa parcelle, ou la clôturer.

- M. Le Valégant : Propose ses services pour le relevé des compteurs à eau.

- Mme Tanné Dusapin : passer la commande des panneaux à installer sur la commune pour la participation citoyenne.
- M. Rossi : signale qu'il déposé, sur le site de la commune, la vidéo de la signature de la convention de la participation citoyenne.

Indique qu'il prévoit une rubrique d'annonces communales sur le site

- M. Demerre : signale deux lampes de l'éclairage public défectueuses.
- M. Albert : signale que lors des relevés des compteurs à eau, une grosse fuite d'eau a été détectée.

séance levée à 23 h 50

Le Maire,

La secrétaire de séance,

les membres présents